



Conseil communal

Séance du 30 janvier 2017

SJ3ACF - Contrat d'entretien de la machine de nettoyage du Hall de Sports Lucien WALRAVENS à 7140 MORLANWELZ - Société ALPHEIOS - Examen - Décision.

Référence : CC/17/1/8

Présences : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV Nébih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Échevins, M. FACCO Giorgio, Président de CPAS, Melle PERNIAUX Cynthia, MM. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mme MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHÈRE Thierry, M. CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, MENCACCINI Valeria, Conseillers communaux et Mme Bianca VERMIGLIO, Directrice Générale a.i.

Le Conseil communal, en séance publique.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et, notamment, sa Première Partie., Livre premier., Titre II., Chapitre III., Section 6., définissant les attributions du Collège communal et dont il ressort que ce dernier assure la gestion quotidienne de la Commune ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et son article L1122-30 impliquant que le Conseil communal règle tout ce qui est d'intérêt communal ; que l'engagement de la Commune de MORLANWELZ dans des relations contractuelles avec des tiers via convention relève de l'intérêt communal ; Attendu la Délibération du Conseil communal de MORLANWELZ du 30 mars 2015 relative au lancement de la procédure pour l'acquisition d'une machine pour le nettoyage du parquet et les couloirs de la Salle des Sports Lucien WALRAVENS - Dossier 20150042 ;

Attendu la Délibération du Collège communal de MORLANWELZ du 27 juillet 2015 relative à l'attribution du marché à la société ALPHEIOS ;

Considérant qu'au terme d'une année, il convient de prendre les mesures utiles afin d'assurer l'entretien de la machine en vue d'assurer son fonctionnement et ses performances ;

Considérant que le fournisseur propose à l'Administration communale de MORLANWELZ d'assurer ce service par la signature d'un contrat d'entretien annuel s'élevant à 308,00-€ HTVA par an et renouvelable par tacite reconduction ;

Considérant l'importance d'assurer un suivi technique pour pérenniser les investissements réalisés par l'Administration communale de MORLANWELZ ;

Considérant que le fournisseur d'une machine est plus à même d'en assurer l'entretien ;

Considérant que le contrat proposé est résiliable annuellement ;

Considérant que ce contrat sera soumis à la ratification du Conseil communal de MORLANWELZ à sa séance de janvier 2017 ;

ARRETE

À l'unanimité :

Article unique. - Accord sur la proposition de contrat d'entretien présentée par la société ALPHEIOS pour l'entretien du Hall de Sports Lucien WALRAVENS à 7140 MORLANWELZ.

En séance, le 30 janvier 2017
PAR LE CONSEIL:

La Directrice Générale a.i.,
Bianca VERMIGLIO

Le Président,
Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur Général,
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Bourgmestre,
Christian MOUREAU